GENOVEXPERT
Diagnostics – Expertises - Conseils

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012, arrêté du 21 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Bâtiment**
Cat. du bâtiment : -
Etage : **Du R-2 au R+4**
Numéro de Lot : **NC**
Référence Cadastrale : **AB - 342**
Date du Permis de Construire : **Non Communiquée**
Adresse : **30 rue Rosa Bonheur**
77000 MELUN

Propriété de: **CAF 77 - Melun**
21-23 avenue du Général Leclerc
30 Rue Rosa Bonheur
77000 MELUN

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **CAF 77 - Melun**
Adresse : **21-23 avenue du Général Leclerc**
30 Rue Rosa Bonheur
77000 MELUN
Qualité : **Maitrise d'ouvrage**

Documents fournis : **DTA d'ALLIANCE SUD EXPERTISE du 04/01/2022 référencé 2021-01-04 CAF 77 MELUN DTA**
Contrôle périodique d'ALLIANCE SUD EXPERTISE du 25/05/2022 référencé 2022-05-10-CAF 77 MELUN CV
Traitement des déchets dangereux du 20/04/2022

Moyens mis à disposition : **Néant**

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 60420 - CAF 77 - MAJ DTA A
Le repérage a été réalisé le : **15/10/2024**
Par : **PROUST Amaury**
N° certificat de qualification : **21-1280**
Date d'obtention : **18/03/2021**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
ABCIDIA CERTIFICATION
Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours
78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Date de commande : 01/10/2024

Date d'émission du rapport : **24/10/2024**
Accompagnateur : **Aucun**
Laboratoire d'Analyses : **FLASHLAB PARIS**
Adresse laboratoire : **Site de Longjumeau**
1, chemin de Saulxier
91160 LONGJUMEAU
Numéro d'accréditation : **1-5952**
Organisme d'assurance professionnelle : **AXA**
Adresse assurance :
N° de contrat d'assurance **10592956604/310**
Date de validité : **31/12/2024**

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Date d'établissement du rapport :
Fait à **PARIS - 10EME** le **24/10/2024**
Cabinet : **GENOVEXPERT**
Nom du responsable : **PECHEUX Frédérique**
Nom du diagnostiqueur : **PROUST Amaury**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Amiante

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES 1
DESIGNATION DU BATIMENT 1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1
EXECUTION DE LA MISSION 1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1
SOMMAIRE 2
CONCLUSION(S) 3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION 3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION 3
PROGRAMME DE REPERAGE 4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) 4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) 4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5
RAPPORTS PRECEDENTS 5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR 15
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE 15
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS 15
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE) 15
COMMENTAIRES 15
ELEMENTS D'INFORMATION 16
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 17
ANNEXE 2 – CROQUIS 17
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES 25
ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS 26
ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ 28
ANNEXE 6 – AUTRES DOCUMENTS 29
ATTESTATION(S) 32

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Photo
119	L-4lt local technique	4ème	Conduit carré	Plafond	Fibrociment	B	Résultat d'analyse (P001)	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

➔ **Recommandation(s) au propriétaire**

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
119	L-4lt local technique	4ème	Conduit carré	Plafond	Fibrociment

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
18	LS 211 Agence comptable	2ème SS	Absence de clés.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.
Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 15/10/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.
Conditions spécifiques du repérage :
Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.
En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.
Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :

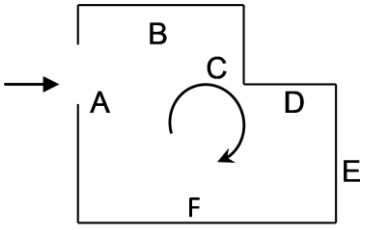

G RAPPORTS PRECEDENTS

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
25/05/2022	2022-05-10 CAF 77 MELUN CV	ALLIANCE SUD EXPERTISE	CONTROLE PERIODIQUE	
04/01/2022	2021-01-04 CAF 77 MELUN DTA	ALLIANCE SUD EXPERTISE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Dégagement ascenseur R-2	2ème SS	OUI	
2	Dégagement 2	2ème SS	OUI	
3	LSS 201 - Salle des pompes	2ème SS	OUI	
4	LSS 201 SIS Fontainebleau	2ème SS	OUI	
5	Dégagement 3	2ème SS	OUI	
6	LSS 203 Archives intégration et suivi du personnel	2ème SS	OUI	
7	Local responsable femme de ménage	2ème SS	OUI	
8	Local 1	2ème SS	OUI	
9	LSS 204 Réserve logistique sécurité	2ème SS	OUI	
10	Dégagement 4	2ème SS	OUI	
11	Cage escalier 1	2ème SS	OUI	
12	LSS 205 economat	2ème SS	OUI	
13	LSS 206 reserve molitier	2ème SS	OUI	
14	LSS 207 réserve patrimoine	2ème SS	OUI	
15	LSS 208 Réserve informatique	2ème SS	OUI	
16	LSS 209 archives comptabilité	2ème SS	OUI	
17	LSS 210 archives CSE	2ème SS	OUI	
18	LS 211 Agence comptable	2ème SS	NON	*Absence de clés.*
19	LSS 214 réserve communication	2ème SS	OUI	
20	LSS 212 chaufferie	2ème SS	OUI	
21	LSS 213 réserve	2ème SS	OUI	
22	Cage escalier 2	2ème SS	OUI	
23	Dégagement ascenseur R-1	1er SS	OUI	
24	Dégagement 5	1er SS	OUI	
25	Bloc sanitaires hommes	1er SS	OUI	
26	Bloc sanitaires femmes	1er SS	OUI	
27	LSS 108 local femme de ménage	1er SS	OUI	
28	LSS 10 local SEMCRA	1er SS	OUI	
29	LSS 111 local technique	1er SS	OUI	
30	LSS 112 local SEMCRA 2	1er SS	OUI	
31	Cage escalier 1 R-1	1er SS	OUI	
32	Dégagement 6	1er SS	OUI	
33	LSS 102 salle de repos	1er SS	OUI	
34	Jardin extérieur	1er SS	OUI	
35	Cuisine	1er SS	OUI	
36	Dégagement 7	1er SS	OUI	
37	LSS 101 archives	1er SS	OUI	
38	LSS 113 archives	1er SS	OUI	
39	LSS 104.2 salle de repos	1er SS	OUI	
40	LSS 106 répartiteur	1er SS	OUI	
41	Placard DGT 5	1er SS	OUI	
42	Local TGBT	1er SS	OUI	
43	Dégagement 8	1er SS	OUI	
44	Cage escalier 2-1-1	1er SS	OUI	
45	Local CTA	1er SS	OUI	
46	Local 2	1er SS	OUI	
47	LSS 104 salle de repos	1er SS	OUI	
48	Gaines techniques	1er SS	OUI	
49	Cage escalier 1 - RDC	RDC	OUI	
50	Zone accueil	RDC	OUI	
51	Pièce 1	RDC	OUI	
52	Bureau 0	RDC	OUI	
53	Bureau 1	RDC	OUI	

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
54	Bureau 2	RDC	OUI	
55	Bureau 3	RDC	OUI	
56	Bureau 4	RDC	OUI	
57	Bureau 5	RDC	OUI	
58	Bureau 6	RDC	OUI	
59	Bureau 7	RDC	OUI	
60	Bureau 8	RDC	OUI	
61	Dégagement 9	RDC	OUI	
62	Pièce 2	RDC	OUI	
63	Bloc sanitaire 3	RDC	OUI	
64	Nursery	RDC	OUI	
65	Porte 40 liaison accueil et monte charge	RDC	OUI	
66	Bloc sanitaires femmes 2	RDC	OUI	
67	Bloc sanitaires hommes 2	RDC	OUI	
68	Local entretien	RDC	OUI	
69	Dégagement espace sécurité	RDC	OUI	
70	Bureau sécurité 1	RDC	OUI	
71	Cuisine sécurité 1	RDC	OUI	
72	Cage escalier 3 RDC	RDC	OUI	
73	Palier bureaux R+1	1er	OUI	
74	Dégagement bureaux R+1	1er	OUI	
75	L -1lt local technique	1er	OUI	
76	Bloc sanitaires bureaux R+1	1er	OUI	
77	L107 unité famille	1er	OUI	
78	L106 pôle GCP	1er	OUI	
79	L105 responsable unité famille	1er	OUI	
80	L104 responsable anipa U3	1er	OUI	
81	L103 responsable pôle anipa	1er	OUI	
82	L102 anipa unité 3	1er	OUI	
83	Salle de réunion R+1	1er	OUI	
84	Local multifonction	1er	OUI	
85	Local technique 2 R+1	1er	OUI	
86	Cage escalier 3 R+1	1er	OUI	
87	Palier bureaux R+2	2ème	OUI	
88	L-2lt local technique	2ème	OUI	
89	Dégagement bureaux R+2	2ème	OUI	
90	Porte Z4 répartiteur info	2ème	OUI	
91	L209 pôle dev R1	2ème	OUI	
92	L208 pôle intégration	2ème	OUI	
93	L207 sécurité de pilotage action sociale	2ème	OUI	
94	L206 responsable pôle intégration	2ème	OUI	
95	L205 service pilotage action sociale	2ème	OUI	
96	L204 responsable groupe contrôle pièces	2ème	OUI	
97	L203 groupe contrôle pièce	2ème	OUI	
98	L202 responsable service pilotage	2ème	OUI	
99	L201 salle stock informatique	2ème	OUI	
100	Local multifonction	2ème	OUI	
101	Local technique 2 R+2	2ème	OUI	
102	Cage escalier 3 R+2	2ème	OUI	
103	Palier bureaux R+3	3ème	OUI	
104	Dégagement bureaux R+3	3ème	OUI	
105	L-3lt local technique	3ème	OUI	
106	Bloc sanitaires R+3	3ème	OUI	
107	L307 audiencière	3ème	OUI	

60420 - CAF 77 - MAJ DTA A

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
108	L306 service contrôle sur place	3ème	OUI	
109	L305 service communication	3ème	OUI	
110	L304 service maîtrise des risques	3ème	OUI	
111	L303 ordre de service	3ème	OUI	
112	L302 responsable pôle recouvrement	3ème	OUI	
113	L301 pôle recouvrement	3ème	OUI	
114	Salle multifonction	3ème	OUI	
115	Local technique R+3	3ème	OUI	
116	Cage escalier 3 R+3	3ème	OUI	
117	Palier bureaux R+4	4ème	OUI	
118	Dégagement bureaux R+4	4ème	OUI	
119	L-4lt local technique	4ème	OUI	
120	Bloc sanitaires R+4	4ème	OUI	
121	Salle 1	4ème	OUI	
122	L402 responsable logex	4ème	OUI	
123	L401 pôle logex	4ème	OUI	
124	Local technique 2 R+4	4ème	OUI	
125	Local technique 3	4ème	OUI	
126	Cage escalier 3 R+4	4ème	OUI	
127	Petite terrasse extérieur	4ème	OUI	
128	Toiture terrasse	5ème	OUI	

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Dégagement ascenseur R-2	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton
2	Dégagement 2	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture/enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
3	LSS 201 - Salle des pompes	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture/enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
4	LSS 201 SIS Fontainebleau	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture/enduit
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
5	Dégagement 3	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
6	LSS 203 Archives intégration et suivi du personnel	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
7	Local responsable femme de ménage	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
8	Local 1	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
9	LSS 204 Réserve logistique sécurité	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
10	Dégagement 4	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
11	Cage escalier 1	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
12	LSS 205 economat	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
13	LSS 206 reserve molitier	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
14	LSS 207 réserve patrimoine	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
15	LSS 208 Réserve informatique	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/enduit
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton
16	LSS 209 archives comptabilité	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
17	LSS 210 archives CSE	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
19	LSS 214 réserve communication	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton
20	LSS 212 chaufferie	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture/progypsol
21	LSS 213 réserve	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
22	Cage escalier 2	2ème SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
23	Dégagement ascenseur R-1	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
24	Dégagement 5	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/dalle de faux plafond laine/flocage
25	Bloc sanitaires hommes	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture/revêtement plastifié/faïence
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
26	Bloc sanitaires femmes	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture/revêtement plastifié/faïence
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
27	LSS 108 local femme de ménage	1er SS	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
28	LSS 10 local SEMCRA	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Béton
29	LSS 111 local technique	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Béton
30	LSS 112 local SEMCRA 2	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
31	Cage escalier 1 R-1	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
32	Dégagement 6	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
33	LSS 102 salle de repos	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture/fibre de verre
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
34	Jardin extérieur	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Sol	Sol	Bois
35	Cuisine	1er SS	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/fibre de verre
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
36	Dégagement 7	1er SS	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/fibre de verre
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture/flocage
37	LSS 101 archives	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture/flocage
38	LSS 113 archives	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture/flocage
39	LSS 104.2 salle de repos	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
40	LSS 106 répartiteur	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Plancher technique
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond métal
41	Placard DGT 5	1er SS	Murs	Toutes zones	Plâtre
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Béton/flocage

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
42	Local TGBT	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton
			Plancher	Sol	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Béton
43	Dégagement 8	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
44	Cage escalier 2-1-1	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
45	Local CTA	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Béton
46	Local 2	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/flocage
47	LSS 104 salle de repos	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
48	Gaines techniques	1er SS	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/flocage
49	Cage escalier 1 - RDC	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
50	Zone accueil	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié/carrelage
			Plafond	Plafond	Béton
51	Pièce 1	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture
52	Bureau 0	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
53	Bureau 1	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
54	Bureau 2	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
55	Bureau 3	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
56	Bureau 4	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
57	Bureau 5	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
58	Bureau 6	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
59	Bureau 7	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
60	Bureau 8	RDC	Murs	Toutes zones	Bois/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
61	Dégagement 9	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
62	Pièce 2	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
63	Bloc sanitaire 3	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/fibre de verre/faïence
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
64	Nursery	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond métal
65	Porte 40 liaison accueil et monte charge	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
66	Bloc sanitaires femmes 2	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
67	Bloc sanitaires hommes 2	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
68	Local entretien	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/béton
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton
69	Dégagement espace sécurité	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/bois/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Béton
70	Bureau sécurité 1	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Béton/plâtre/peinture
71	Cuisine sécurité 1	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/bois
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond plâtre
72	Cage escalier 3 RDC	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/plâtre/peinture
73	Palier bureaux R+1	1er	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
74	Dégagement bureaux R+1	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
75	L -1lt local technique	1er	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
76	Bloc sanitaires bureaux R+1	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
77	L107 unité famille	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
78	L106 pôle GCP	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
79	L105 responsable unité famille	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
80	L104 responsable anipa U3	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
81	L103 responsable pôle anipa	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
82	L102 anipa unité 3	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
83	Salle de réunion R+1	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
84	Local multifonction	1er	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
85	Local technique 2 R+1	1er	Murs	Toutes zones	Béton
			Plancher	Sol	Grille métal
			Plafond	Plafond	Grille métal
86	Cage escalier 3 R+1	1er	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/plâtre/peinture
87	Palier bureaux R+2	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
88	L-2lt local technique	2ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
89	Dégagement bureaux R+2	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
90	Porte Z4 répartiteur info	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
91	L209 pôle dev R1	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
92	L208 pôle intégration	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
93	L207 sécurité de pilotage action sociale	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
94	L206 responsable pôle intégration	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
95	L205 service pilotage action sociale	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
96	L204 responsable groupe contrôle pièces	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
97	L203 groupe contrôle pièce	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
98	L202 responsable service pilotage	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
99	L201 salle stock informatique	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
100	Local multifonction	2ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
101	Local technique 2 R+2	2ème	Murs	Toutes zones	Béton
			Plancher	Sol	Grille métal
			Plafond	Plafond	Grille métal
102	Cage escalier 3 R+2	2ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/plâtre/peinture
103	Palier bureaux R+3	3ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
104	Dégagement bureaux R+3	3ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
105	L-3lt local technique	3ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
106	Bloc sanitaires R+3	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
107	L307 audiencière	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
108	L306 service contrôle sur place	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
109	L305 service communication	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
110	L304 service maîtrise des risques	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
111	L303 ordre de service	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
112	L302 responsable pôle recouvrement	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
113	L301 pôle recouvrement	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
114	Salle multifonction	3ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
115	Local technique R+3	3ème	Murs	Toutes zones	Béton
			Plancher	Sol	Grille métal
			Plafond	Plafond	Grille métal
116	Cage escalier 3 R+3	3ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/plâtre/peinture
117	Palier bureaux R+4	4ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
118	Dégagement bureaux R+4	4ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
119	L-4lt local technique	4ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plafond	Plafond	Béton/peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
120	Bloc sanitaires R+4	4ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture/faïence
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plafond	Plafond	Dalle de faux plafond laine
121	Salle 1	4ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
122	L402 responsable logex	4ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
123	L401 pôle logex	4ème	Murs	Toutes zones	Plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Plâtre/peinture/dalle de faux plafond laine
124	Local technique 2 R+4	4ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Béton
			Plafond	Plafond	Béton

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
125	Local technique 3	4ème	Murs	Toutes zones	Béton
			Plancher	Sol	Grille métal
			Plafond	Plafond	Béton
126	Cage escalier 3 R+4	4ème	Murs	Toutes zones	Béton/plâtre/peinture
			Plancher	Sol	Revêtement plastifié
			Plafond	Plafond	Béton/plâtre/peinture
127	Petite terrasse extérieur	4ème	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Sol	Sol	Complexe d'étanchéité
128	Toiture terrasse	5ème	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Sol	Sol	Complexe d'étanchéité

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
119	**L-4lt local technique**	4ème	Conduit carré	Plafond	Fibrociment	**B**	P001	**A**	MND	**EP**

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE				
Présence	**A** : Amiante	**N** : Non Amianté	**a?** : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	**F, C, FP**	**BE** : Bon état	**DL** : Dégradations locales	**ME** : Mauvais état
	Autres matériaux	**MND** : Matériau(x) non dégradé(s)	**MD** : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	**1**	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	**EP**	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES

Certains matériaux ont déjà étés prélevés lors du DTA réalisé par ALLIANCE SUD EXPERTISE. De plus, de nombreux matériaux amiantés ont étés enlevés lors des différents curages des bâtiments (voir document en annexe)

« **Evaluation périodique** »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet **www.sinoe.org**

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001		
Emplacement		
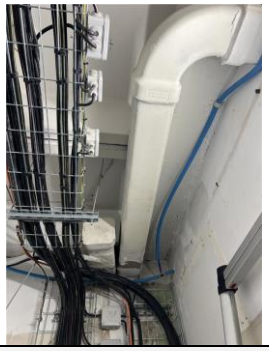		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Pièce ou local**
CAF 77 - Melun	60420 - CAF 77 - MAJ DTA	4ème - L-4lt local technique
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Fibrociment	15/10/2024	PROUST Amaury
Localisation		
Conduit carré - Plafond		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile)		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Fibrociment		Non précisée

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
C1	Plaque dure fibreuse

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile

ANNEXE 2 – CROQUIS

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Client :	CAF 77 - Melun	Titre :	**R-2**
N° dossier :	60420 - CAF 77 - MAJ DTA		
N° planche :	1/7 Version : 0	Adresse :	30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Type :	Croquis		
Date :	01/10/2024	Bâtiment :	
Intervenant :	PROUST Amaury	Niveau :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :	

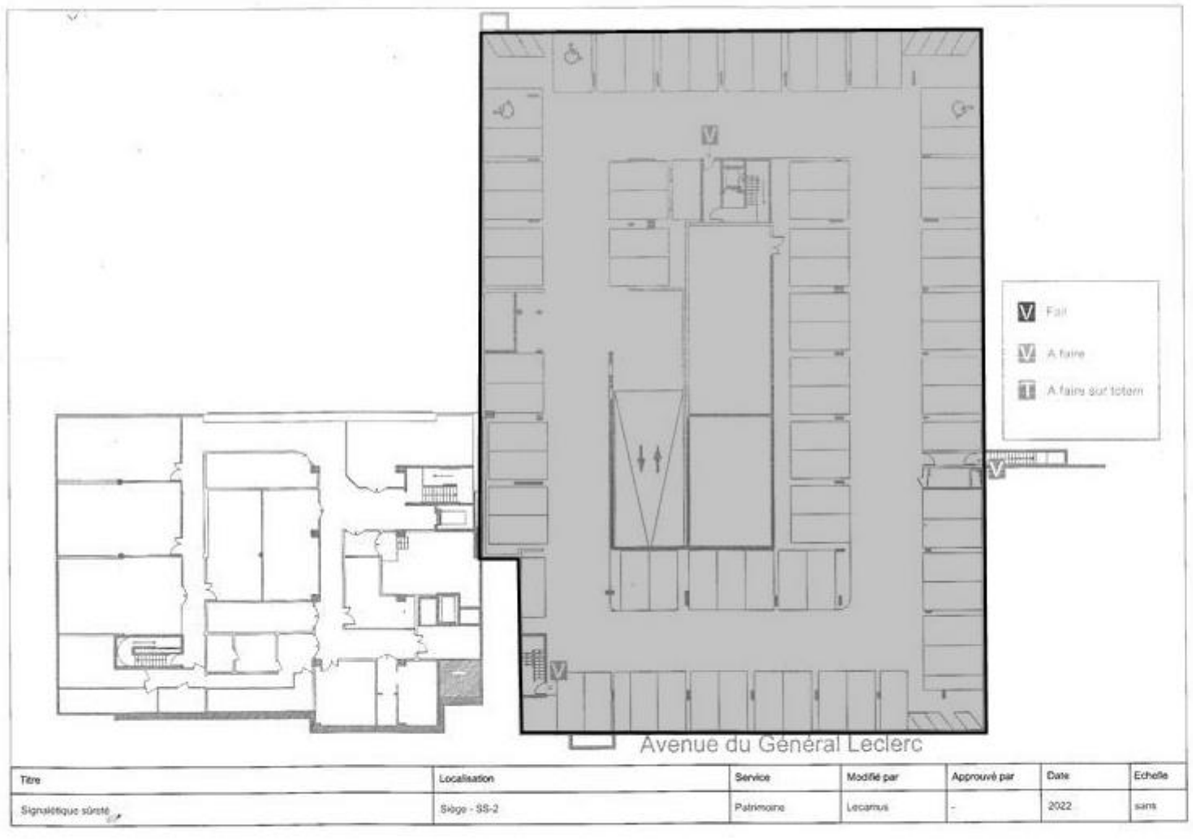

Zone non concernée

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Client :	CAF 77 - Melun	Titre :	**R-1**
N° dossier :	60420 - CAF 77 - MAJ DTA		
N° planche :	2/7 Version : 0	Adresse :	30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Type :	Croquis		
Date :	01/10/2024	Bâtiment :	
Intervenant :	PROUST Amaury	Niveau :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :	

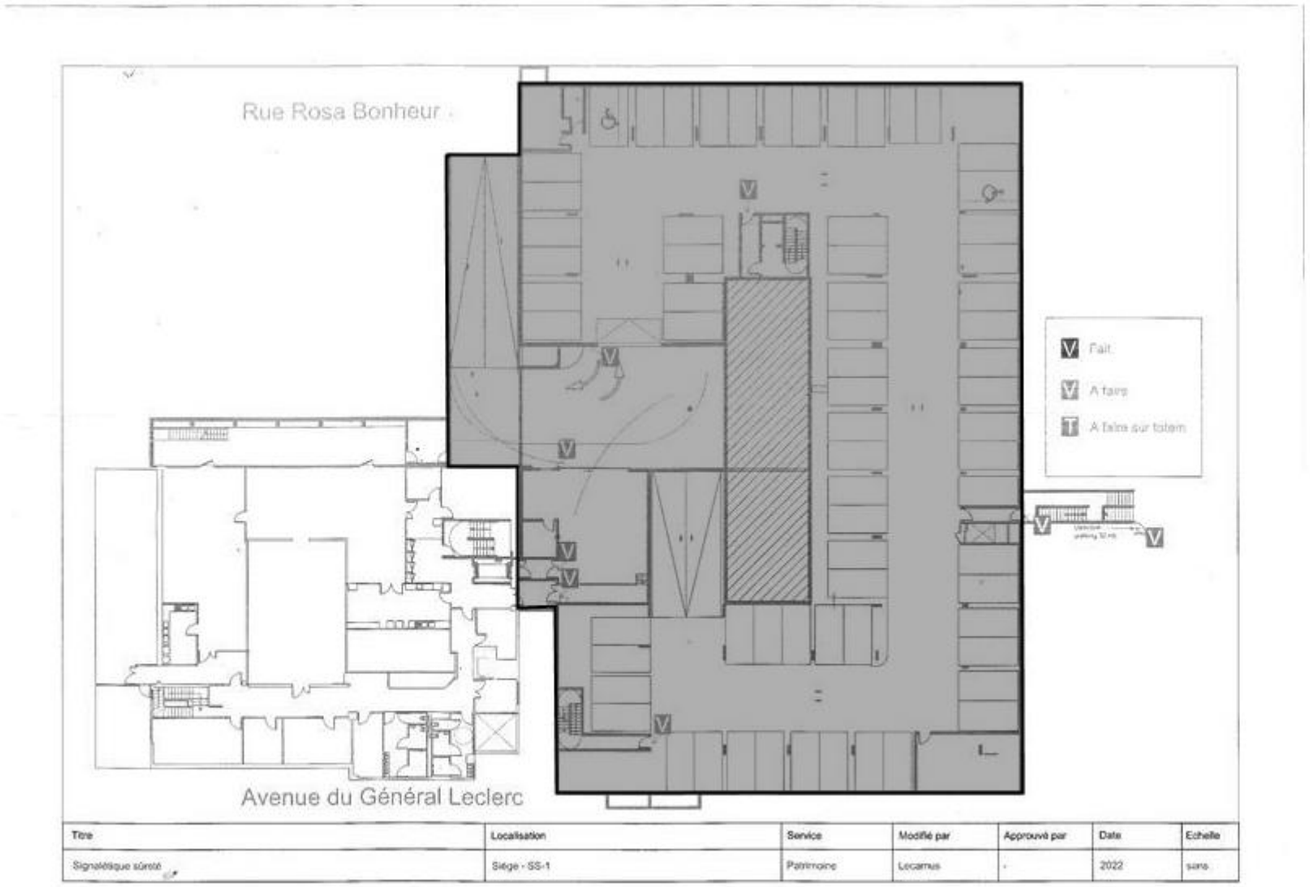

Zone non concernée

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Client :	CAF 77 - Melun	Titre :	**Rez-de-chaussée**
N° dossier :	60420 - CAF 77 - MAJ DTA		
N° planche :	3/7 Version : 0	Adresse :	30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Type :	Croquis		
Date :	01/10/2024	Bâtiment :	
Intervenant :	PROUST Amaury	Niveau :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :	

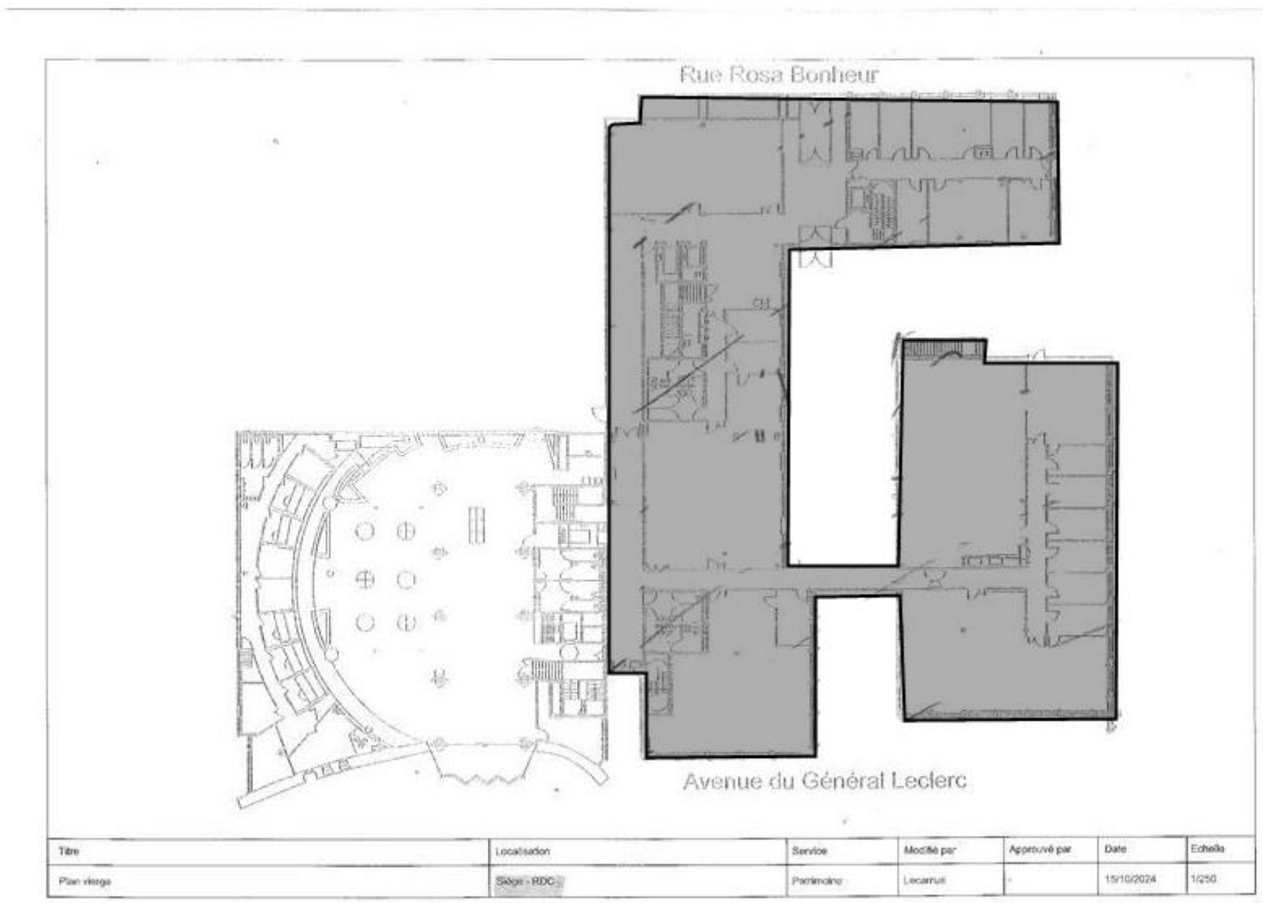

Zone non concernée

Amiante

Client :	CAF 77 - Melun	Titre :	**R+1**
N° dossier :	60420 - CAF 77 - MAJ DTA		
N° planche :	4/7 Version : 0	Adresse :	30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Type :	Croquis		
Date :	01/10/2024	Bâtiment :	
Intervenant :	PROUST Amaury	Niveau :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :	

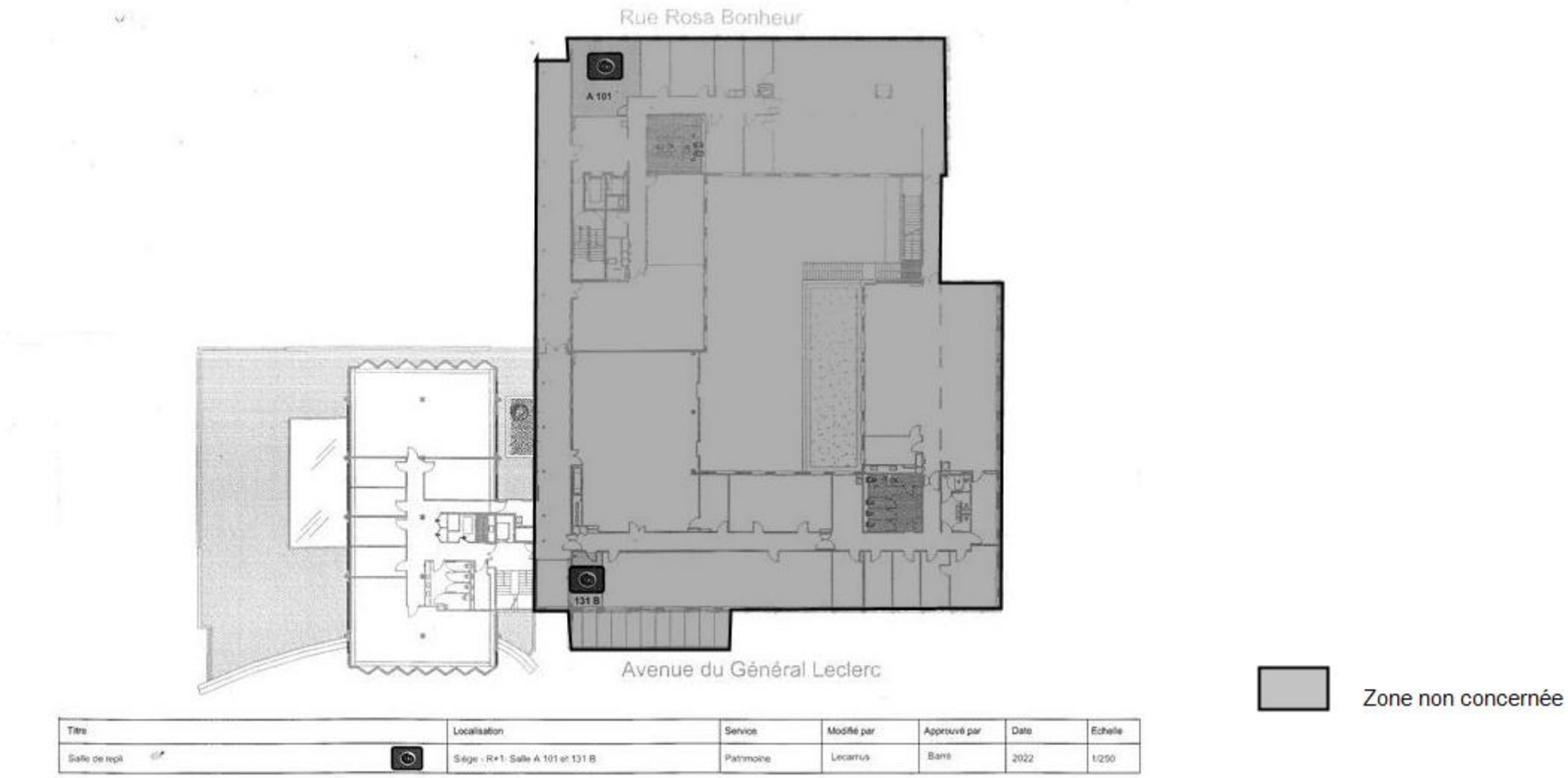

Titre	Localisation	Service	Modifié par	Approuvé par	Date	Echelle
Salle de repli	Siège - R+1: Salle A 101 et 131 B	Patrimoine	Lecamus	Barré	2022	1/250

Zone non concernée

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Client :	CAF 77 - Melun	Titre :	**R+2**
N° dossier :	60420 - CAF 77 - MAJ DTA		
N° planche :	5/7 Version : 0	Adresse :	30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Type :	Croquis		
Date :	01/10/2024	Bâtiment :	
Intervenant :	PROUST Amaury	Niveau :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :	

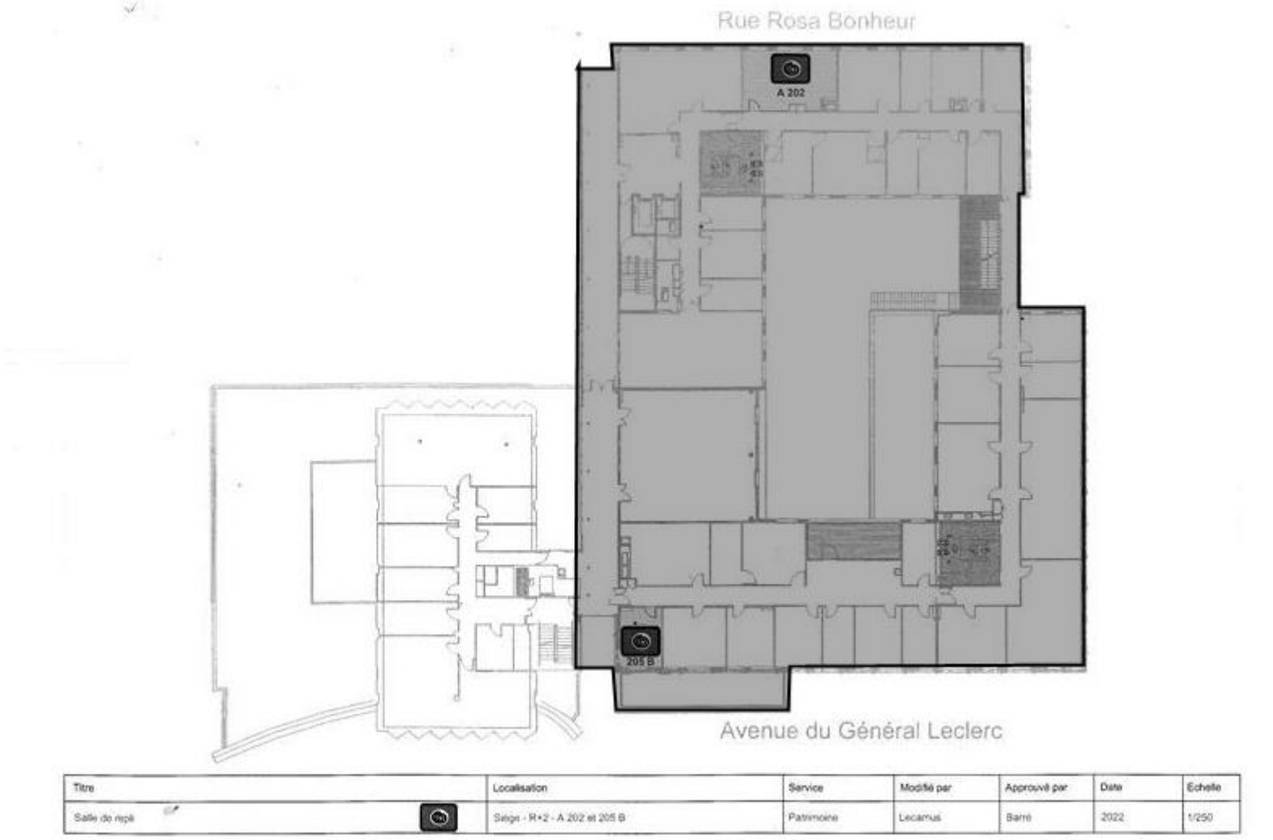

Titre	Localisation	Service	Modifié par	Approuvé par	Date	Echelle
Salle de repli	Siège - R+2 - A 202 et 205 B	Patrimoine	Lecarrus	Barré	2022	1/250

Zone non concernée

Amiante

Client :	CAF 77 - Melun	Titre :	**R+3**
N° dossier :	60420 - CAF 77 - MAJ DTA		
N° planche :	6/7 Version : 0	Adresse :	30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Type :	Croquis		
Date :	01/10/2024	Bâtiment :	
Intervenant :	PROUST Amaury	Niveau :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :	

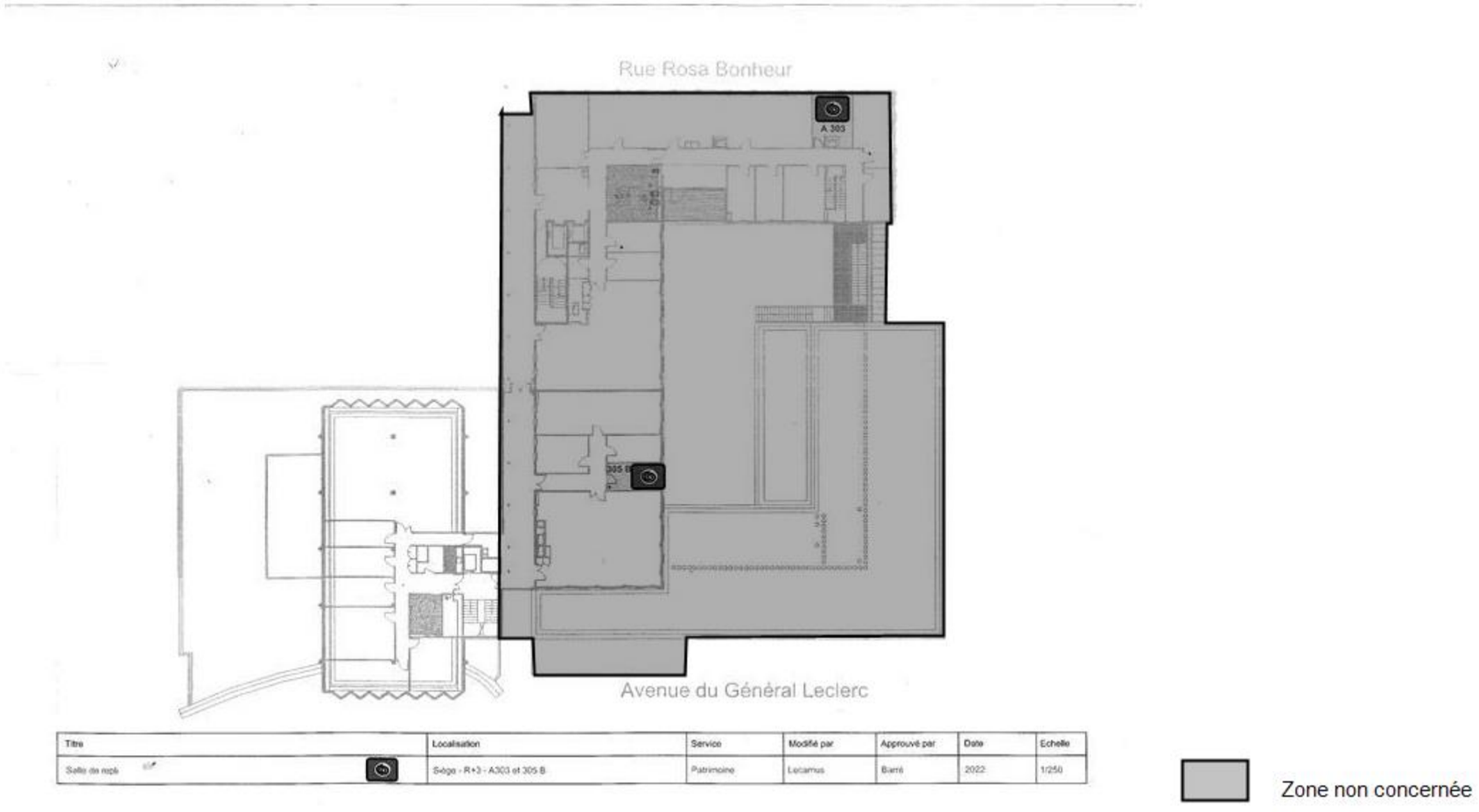

Zone non concernée

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Client :	CAF 77 - Melun	Titre :	**R+4**
N° dossier :	60420 - CAF 77 - MAJ DTA		
N° planche :	7/7 Version : 0	Adresse :	30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Type :	Croquis		
Date :	01/10/2024	Bâtiment :	
Intervenant :	PROUST Amaury	Niveau :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :	

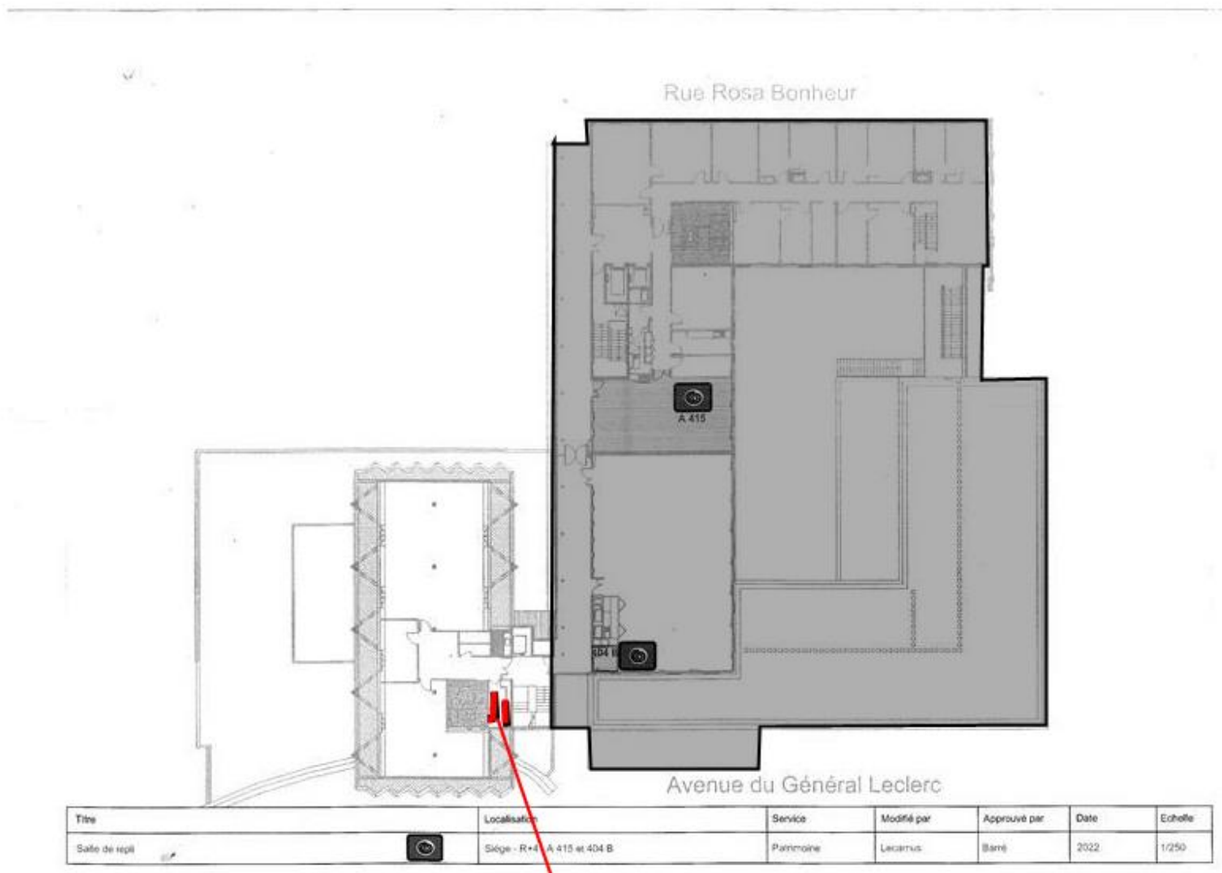

Conduit carré Plafond
Fibrociment
P001



Zone non concernée

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

Procès verbal d'analyse 24FPP016445

FlashLab
1, chemin de Saulxier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

aFEL Made in France

Accréditation N° 1-5952 Site de Longjumeau Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ESSAI N°24FPP016445
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	**Référence FlashLab :** 24FPP016445 **Référence client :** 60420 - CAF 77 - MAJ DTA **Adresse du site :** 30 rue Rosa Bonheur - 77000 MELUN	**Date de réception :** 23/10/2024 **Edition du rapport :** 24/10/2024 à 12:34

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
Référence échantillon FlashLab : 24FPP016445-001 **Référence échantillon client :** P001 - Fibrociment **Localisation :** 4ème - L-4lt local technique - Plafond - Conduit carré **# Observation(s) :**							
# Plaque dure fibreuse	# Matériau granuleux	#2	N/A	#2	# MOLP	haguel	# Présence d'amiante de type Chrysotile

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :
Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.
** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.
** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : MAMOU Malika
Technicienne de Laboratoire

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.
La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2nd niveau

« **Evaluation périodique** »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« **Action corrective de premier niveau** »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« **Action corrective de second niveau** »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	60420 - CAF 77 - MAJ DTA A
Date de l'évaluation	15/10/2024
Bâtiment	Bâtiment 30 rue Rosa Bonheur 77000 MELUN
Etage	4ème
Pièce ou zone homogène	L-4lt local technique
Elément	Conduit carré
Matériau / Produit	Fibrociment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	L-4lt local technique
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit | **Risque de dégradation**

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☑	Matériau non dégradé ☑		Risque de dégradation faible ou à terme ☑	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐	Ponctuelle ☐	Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

***a)* Dangerosité de l'amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

***b)* Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation**

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : **www.amiante.inrs.fr**.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : **www.sinoe.org.**

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 6 – AUTRES DOCUMENTS

Copies des documents remis :

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Document :	Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

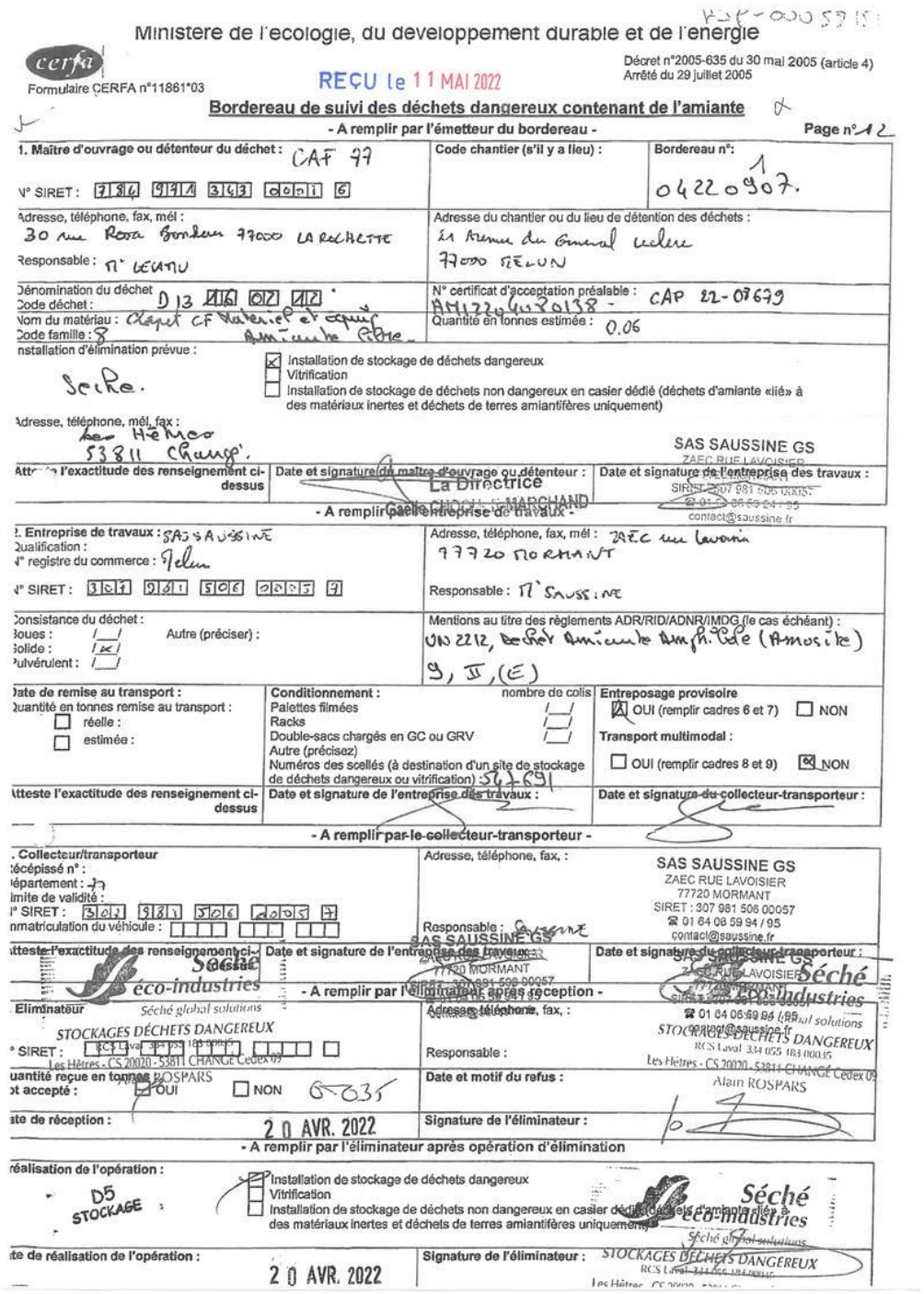

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Formulaire CERFA n°11861*03

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005 (article 4)
Arrêté du 29 juillet 2005

REÇU le 11 MAI 2022

Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

- A remplir par l'émetteur du bordereau -

Page n°1/2

1. Maître d'ouvrage ou détenteur du déchet : CAF 77
N° SIRET : 7 1 8 4 9 1 4 3 6 3 0 0 1 6
Code chantier (s'il y a lieu) :
Bordereau n° : 1 04220907.

Adresse, téléphone, fax, mél :
30 rue Rosa Bonheur 77000 LA ROCHETTE
Responsable : M. LEVANU
Adresse du chantier ou du lieu de détention des déchets :
11 Avenue du Général Leclerc
77000 MELUN

Dénomination du déchet
Code déchet : D 13 16 02 12 *
N° certificat d'acceptation préalable : CAP 22-07679
Nom du matériau : Clapet CF Vallerie et coquille Amiantée fibre
Code famille : 8
Quantité en tonnes estimée : 0.06

Installation d'élimination prévue :
Seche.
- [x] Installation de stockage de déchets dangereux
- [ ] Vitrification
- [ ] Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante «lié» à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)

Adresse, téléphone, mél, fax :
Les Hêtres
53811 Change.

SAS SAUSSINE GS
ZAEC RUE LAVOISIER
77720 MORMANT
SIRET 307 981 506 00057
☎ 01 64 06 59 94 / 95
contact@saussine.fr

Atteste l'exactitude des renseignement ci-dessus	Date et signature du maître d'ouvrage ou détenteur :	Date et signature de l'entreprise des travaux :
	La Directrice	

- A remplir par l'entreprise de travaux -

2. Entreprise de travaux : SAS SAUSSINE
Qualification :
N° registre du commerce : Melun
N° SIRET : 3 0 7 9 8 1 5 0 6 0 0 0 5 4
Adresse, téléphone, fax, mél : ZAEC rue Lavoisier 77720 MORMANT
Responsable : M. SAUSSINE

Consistance du déchet :
Boues : [ ]
Solide : [x]
Pulvérulent : [ ]
Autre (préciser) :
Mentions au titre des règlements ADR/RID/ADNR/IMDG (le cas échéant) :
UN 2212, déchet amiante amphibole (Amosite)
9, III, (E)

Date de remise au transport : Quantité en tonnes remise au transport : ☐ réelle : ☐ estimée :	Conditionnement : nombre de colis — Palettes filmées — Racks — Double-sacs chargés en GC ou GRV — Autre (précisez) — Numéros des scellés (à destination d'un site de stockage de déchets dangereux ou vitrification) : 562691	Entreposage provisoire ☒ OUI (remplir cadres 6 et 7) ☐ NON — Transport multimodal : ☐ OUI (remplir cadres 8 et 9) ☒ NON
Atteste l'exactitude des renseignement ci-dessus	Date et signature de l'entreprise des travaux :	Date et signature du collecteur-transporteur :

- A remplir par le collecteur-transporteur -

3. Collecteur/transporteur
Récépissé n° :
Département : 77
Limite de validité :
N° SIRET : 3 0 7 9 8 1 5 0 6 0 0 0 5 4
Immatriculation du véhicule : [ ] [ ] [ ]
Adresse, téléphone, fax, : SAS SAUSSINE GS ZAEC RUE LAVOISIER 77720 MORMANT SIRET : 307 981 506 00057 ☎ 01 64 06 59 94 / 95 contact@saussine.fr
Responsable : Laurent

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise des travaux :	Date et signature du collecteur-transporteur :
Séché éco-industries Séché global solutions	SAS SAUSSINE GS ZAEC RUE LAVOISIER 77720 MORMANT SIRET : 307 981 506 00057 ☎ 01 64 06 59 94 / 95 contact@saussine.fr	Séché éco-industries Séché global solutions

- A remplir par l'éliminateur après réception -

Eliminateur
STOCKAGES DÉCHETS DANGEREUX
N° SIRET : RCS Laval 334 055 183 00035
Les Hêtres - CS 20020 - 53811 CHANGÉ Cedex 09
Adresse, téléphone, fax, : ☎ 01 64 06 59 94 / 95 contact@saussine.fr
Responsable : Alain ROSPARS
Quantité reçue en tonnes : 0.035
Reçu et accepté : ☒ OUI ☐ NON
Date et motif du refus :
Date de réception : 20 AVR. 2022
Signature de l'éliminateur :

- A remplir par l'éliminateur après opération d'élimination

Réalisation de l'opération : D5 STOCKAGE
- [x] Installation de stockage de déchets dangereux
- [ ] Vitrification
- [ ] Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)

Séché éco-industries Séché global solutions

Date de réalisation de l'opération : 20 AVR. 2022
Signature de l'éliminateur : STOCKAGES DÉCHETS DANGEREUX RCS Laval 334 055 183 00035 Les Hêtres - CS 20020 - 53811 CHANGÉ Cedex 09

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

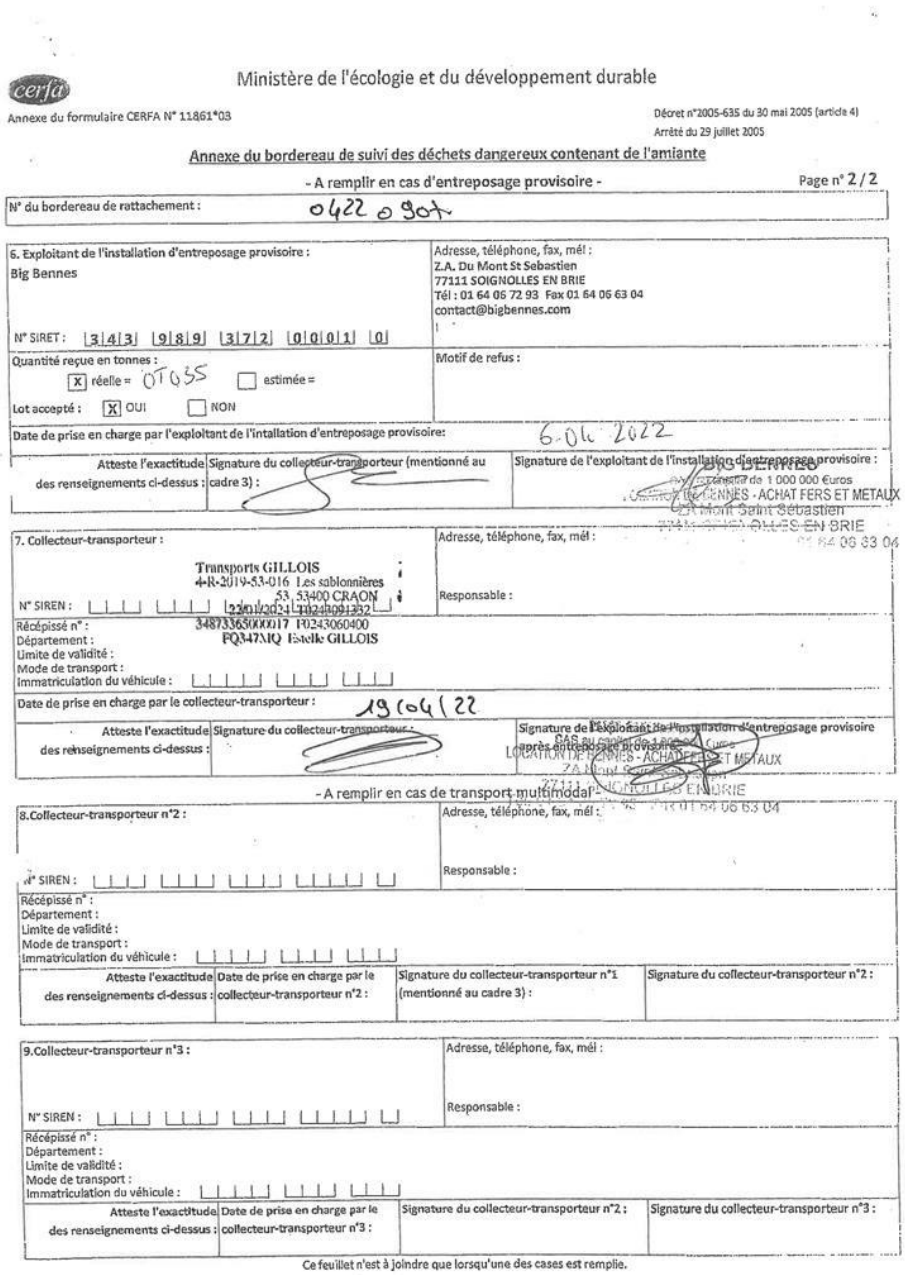

Ministère de l'écologie et du développement durable

Annexe du formulaire CERFA N° 11861*03

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005 (article 4)
Arrêté du 29 juillet 2005

Annexe du bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

- A remplir en cas d'entreposage provisoire -

Page n° 2 / 2

N° du bordereau de rattachement : 0422 0 907

6. Exploitant de l'installation d'entreposage provisoire :
Big Bennes

N° SIRET : 3 4 3 9 8 9 3 7 2 0 0 0 1 0

Adresse, téléphone, fax, mél :
Z.A. Du Mont St Sebastien
77111 SOIGNOLLES EN BRIE
Tél : 01 64 06 72 93 Fax 01 64 06 63 04
contact@bigbennes.com

Quantité reçue en tonnes :
[X] réelle = 07,65 [ ] estimée =

Motif de refus :

Lot accepté : [X] OUI [ ] NON

Date de prise en charge par l'exploitant de l'installation d'entreposage provisoire: 6-04-2022

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :	Signature du collecteur-transporteur (mentionné au cadre 3) :	Signature de l'exploitant de l'installation d'entreposage provisoire :
		BIG BENNES Au Capital de 1 000 000 Euros RCS CRETEIL - ACHAT FERS ET METAUX ZA Mont Saint Sébastien 77111 SOIGNOLLES EN BRIE Tél. 01 64 06 63 04

7. Collecteur-transporteur :
Transports GILLOIS
4-R-2019-53-016 Les sablonnières
53 53400 CRAON

N° SIREN : 3 4 8 7 3 3 6 5 0

Adresse, téléphone, fax, mél :

Responsable :

Récépissé n° : 348733650000017 F0243060400
Département : PQ347MQ Estelle GILLOIS
Limite de validité :
Mode de transport :
Immatriculation du véhicule :

Date de prise en charge par le collecteur-transporteur : 19/04/22

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :	Signature du collecteur-transporteur :	Signature de l'exploitant de l'installation d'entreposage provisoire après entreposage provisoire :
		BIG BENNES SAS au capital de 1 000 000 Euros LOCATION DE BENNES - ACHAT FERS ET METAUX ZA Mont Saint Sébastien 77111 SOIGNOLLES EN BRIE Tél. 01 64 06 63 04

- A remplir en cas de transport multimodal -

8.Collecteur-transporteur n°2 :

N° SIREN :

Adresse, téléphone, fax, mél :

Responsable :

Récépissé n° :
Département :
Limite de validité :
Mode de transport :
Immatriculation du véhicule :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :	Date de prise en charge par le collecteur-transporteur n°2 :	Signature du collecteur-transporteur n°1 (mentionné au cadre 3) :	Signature du collecteur-transporteur n°2 :

9.Collecteur-transporteur n°3 :

N° SIREN :

Adresse, téléphone, fax, mél :

Responsable :

Récépissé n° :
Département :
Limite de validité :
Mode de transport :
Immatriculation du véhicule :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :	Date de prise en charge par le collecteur-transporteur n°3 :	Signature du collecteur-transporteur n°2 :	Signature du collecteur-transporteur n°3 :

Ce feuillet n'est à joindre que lorsqu'une des cases est remplie.

Commentaire :	

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

ATTESTATION(S)



ATTESTATION
D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostiqueur technique Immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

STE GENOVEXPERT
FREDERIQUE PECHEUX
188 RUE LA FAYETTE
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
Contrat : 10592956604/310

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17**, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° **10592956604.**

Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, ***sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.***

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention),
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention),
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention),
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention),
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention),
- Dossier technique amiante (amiante sans mention),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons ligivores dont Mérule, C termites et F Termites ou F insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites
- Diagnostic Mérule car pas pris en compte dans la certification Termites
- L'état de l'installation intérieure de gaz,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité,
- L'état d'installation d'assainissement non collectif,
- Assainissement collectif,
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mérule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez),

- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin),
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance.**
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité (notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnes – prêts à taux zéro –,
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. **C** (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention),
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail,
- Audit énergétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC),
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), **à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux**

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété,
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention),
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention),
- Constat après travaux Plomb, (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention),
- Diagnostic du plomb dans l'eau,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention),
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention),
- Diagnostic amiante avant démolition, (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), **F SS4** et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante,
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012,
- Diagnostic Technique Global, **BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente, sous les réserves suivantes :**
- L'Adhérent :
  - Exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
  - Dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
  - Dont l'activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.

- Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, **BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente.**
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.
- Cette activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Légionellose **sauf exclusions ci-après,**
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y),
- Diagnostic radon,
- Dépistage radon, **A** (Autorité de Sûreté Nucléaire)
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division.

CATEGORIE 3 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités des catégories 1 et 2

- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public :
  - Voie 1: **AC** (COFFRAC)
  - Voie 2: **F**
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), avec mention ou F SS4 pour les certifiés sans mention
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Diagnostic déchets de chantier (article R111-43 à R111-49 du CCH),
- Diagnostic Technique SRU,
- Diagnostic Eco prêt,
- Evaluation immobilière en valeur vénale et en valeur locative,
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires,
- Diagnostic acoustique,
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB,
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA),
- Formation, Auditeur dans le cadre des activités garanties dans le présent contrat,
- Prélèvement d'air pour mesure d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis et prélèvement d'air pour mesure des niveaux d'empoussièrement de fibre d'amiante au poste de travail : **AC+F**
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
  - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements).
- Radon hors réglementation,
- Diagnostic de mise en sécurité des ascenseurs **hors préconisation de travaux,**
- Coordonnateur SPS,
- Diagnostic de repérage amiante sur navires battant pavillons français,
- Étude thermique réglementaire,
- Etats des installations intérieures d'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité au travail),
- Expertise technique en matière d'assurance pour le compte des assurés et des assureurs
- Expertise en contrôle technique immobilier.

- Sapiteur d'expert judiciaire en pathologie du bois
- Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant
- La détection des Fibres Fines d'Amiante
- Les légionnelles dans les Hôtels, les piscines, les établissements de santé et les Ephad, prestation limitée au prélèvement.
- L'analyse de la potabilité et toute autre analyse de l'eau, prestation limitée au prélèvement.
- Les missions déjà portées au contrat et réalisées pour le compte du ministère de la Défense
- Les missions déjà portées au contrat et qui pourront être réalisées dans le cadre d'un appel d'offres lancé par le Commissariat à l'Energie Atomique de Saclay et auquel le prospect a répondu
- Les missions déjà portées au contrat dans le secteur des friches

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
3.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 27 décembre 2023
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFIÉ abcidia opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

PROUST Amaury
sous le numéro 21-1280

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ Amiante sans mention Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 18/03/2021	Validité : 17/03/2028
☑ Amiante avec mention Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 18/03/2021	Validité : 17/03/2028
☑ DPE individuel Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 18/03/2021	Validité : 17/03/2028
☑ Gaz Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 12/02/2021	Validité : 11/02/2028
☑ CREP Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 12/02/2021	Validité : 11/02/2028
☑ Termites Métropole *Zone d'intervention : France métropolitaine* Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 12/02/2021	Validité : 11/02/2028
☑ Electricité Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.	Prise d'effet : 18/03/2021	Validité : 17/03/2028

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bât. A8 - 4e étage - BAL N° 80211
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr
ENR 20 V6 du 02 avril 2014

Amiante

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Siège social : 52 rue René Boulanger 75010 PARIS
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.*fr* - contact@genovexpert.*fr*
SARL au capital de 135 700 € - RSC EVRY 453 952 525 – SIRET 453 952 525 000 39 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525